Initiales du maire

_____

Initiales directrice

_____

Province de Québec
Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana
Comté Abitibi-Ouest

Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana
« Village de l'Or Bleu »

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE
14 janvier 2026
À 20h

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire de la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana tenue à la salle communautaire.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur le conseiller, Patrice Beaulieu, siège #1
Monsieur le conseiller, Billy Lemay, siège #2
Monsieur le conseiller, Éric Arseneault, siège #3
Monsieur le conseiller, Félix Offroy, siège #4
Monsieur le conseiller, Guillaume Bergeron, siège #5
Madame la conseillère, Eve Gagné, siège #6

Tous formant quorum sous la présidence du Maire, M. Sébastien Morand

Est également présente, Mme Lydia Bédard, directrice générale par intérim.

ORDRE DU JOUR

1 ADMINISTRATION

- 1.1 Ouverture de la séance et présences
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour du 14 janvier 2026
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2025
- 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2025
- 1.5 Appel d'offres chemin des Sablières
- 1.6 Sécurité civile
- 1.7 Charte de la langue française
- 1.8 Présentation du rapport final SMI Performance aux conseils municipaux
- 1.9 Appel d'offres pour grattage de nos chemins été
- 1.10 Déclaration des apparentés
- 1.11 Entente sentier chemin Morin

2 CORRESPONDANCES

- 2.1 Adoption du bordereau de correspondance informative
- 2.2 Résumé de la Table des conseillers de Comté

3 FINANCES

- 3.1 Adoption des comptes à payer
- 3.2 Renouvellement de l'adhésion à l'ADMQ pour 2026
- 3.3 Facture septembre 2025 -Nadeau gestion de projet
- 3.4 Adoption des salaires
- 3.5 Liste des contrats de 25 000$ et plus
- 3.6 Demande d'appui financier 2025-2026

4 PROJET DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

- 4.1 Parc en Spectacles
- 4.2 Projet territorial - Activité individuelle
- 4.3 Compte rendu rencontre ADL 11 décembre 2025

5 URBANISME & LÉGISLATIF

- 5.1 Avis de motion Règlement 281 concernant le colportage

5.2 Avis de motion Règlement 282 pour déterminer les taux de taxes pour l'exercice financier 2026

6 FORÊT

6.1 Désignation signataire Programme d'aménagement des forêts 2024-2027
6.2 Adjudication appel d'offres récolte de bois hiver 2026
6.3 Adjudication transport de bois

7 VARIA

8 PÉRIODE DE QUESTIONS

9 LEVÉE DE LA SÉANCE

1. ADMNISTRATION

1.1 Ouverture de la séance et présences

2026-01-01

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Éric Arseneault
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la séance soit ouverte à 20 h 02.

Adoptée

1.2 Adoption de l'ordre du jour du 14 janvier 2026

2026-01-02

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Guillaume Bergeron
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 janvier 2026 en laissant l'item varia ouvert.

Adoptée

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire 10 décembre 2025

2026-01-03

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère, Mme Eve Gagné
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2025 tel que rédigé et corrigé.

Adoptée

1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2025

2026-01-04

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Billy Lemay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2025 tel que rédigé et corrigé.

Adoptée

1.5 Appel d'offres chemin des Sablières

Le point est remis à une séance ultérieure.

1.6 Sécurité civile

Présentation aux membres du conseil de l'Organisation municipale de sécurité civile, incluant la description des rôles et responsabilités de chacun. Une mise à jour du plan de sécurité sera effectuée dans les prochaines semaines.

1.7 Charte de la langue française

Le point est remis à une séance ultérieure.

1.8 Présentation du rapport final SMI Performance aux conseils municipaux

Présentation aux membres du conseil du rapport final SMI Performance, produit dans le cadre d'une réflexion stratégique liée aux défis et enjeux des municipalités de la MRC d'Abitibi.

1.9 Dépôt du rapport des permis émis en 2025

Mme Lydia Bédard, directrice générale par intérim, dépose le rapport de permis émis pour l'année 2025.

1.10 Appel d'offres pour grattage de nos chemins d'été

2026-01-05

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Mathieu-d'Harricana désire obtenir des soumissions pour l'entretien de ses chemins municipaux durant la période estivale à compter de 2026;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite lancer un appel d'offres public pour un contrat d'une durée de trois (3) ans, soit pour les années 2026, 2027 et 2028, lequel sera déposé sur le site du SEAO (Service électronique d'appel d'offres);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite également lancer un appel d'offres sur invitation pour une période d'un (1) an, soit pour l'année 2026, afin de comparer les coûts;

La responsable de l'appel d'offres de la Municipalité :

Aux fins d'assurer une uniformité d'interprétation des documents d'appel d'offres et pour faciliter les échanges d'information, la Municipalité désigne la seule personne suivante comme responsable de l'appel d'offres public:

• Lydia Bédard, directrice générale par intérim

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller M. Éric Arseneault
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE lancer un appel d'offres public, déposé sur le site du SEAO et **publié dans un journal local**, pour l'entretien des chemins municipaux durant les périodes estivales, 2026, 2027 et 2028;

DE lancer un appel d'offres sur invitation pour l'entretien des chemins municipaux pour la période estivale 2026;

DE désigner Mme Lydia Bédard, directrice générale par intérim, à titre de responsable des appels d'offres, tant pour le SEAO que pour l'appel d'offres sur invitation.

Adoptée

1.11 Déclaration des apparentés

Dépôt du questionnaire sur les informations relatives aux apparentés pour les membres du conseil suivant :

M. Sébastien Morand, maire
M. Patrice Beaulieu, conseiller #1
M. Billy Lemay, conseiller #2
M. Éric Arseneault, conseiller #3
M. Félix Offroy, conseiller #4
M. Guillaume Bergeron, conseiller #5
Mme Eve Gagné, conseillère #6

1.12 Entente sentier chemin Morin

2026-01-06

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Guillaume Bergeron
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER Mme Lydia Bédard à effectuer la modification relative au stationnement du chemin Morin sur la carte des sentiers municipaux;

D'AUTORISER l'achat de pancartes de signalisation afin d'indiquer clairement le début du sentier ainsi que la présence d'un chemin privé.

Adoptée

2. CORRESPONDANCES

2.1 Adoption du bordereau de correspondance informative

Il n'y a aucune correspondance pour le mois de janvier 2026.

2.2 Résumé de la Table des conseillers de comté

M. Sébastien Morand, maire, fait un résumé de la dernière séance de la Table des conseillers de comté.

3. FINANCES

Initiales du maire
_____
Initiales directrice
_____

2026-01-07

3.1 Approbation des comptes payés et à payer

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Guillaume Bergeron
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER et **DE PAYER** la liste des chèques suivante, pour un total de 355 925,15 $.

No. Chèque	Fournisseur	Montant
C0010016	CLUB DU BEL ÂGE (PSIC)	296,00$
C0010017	FONDATION OLO	200,00$
C0010018	CDR	33 176,76$
C0010019	9428-7521 QUEBEC INC	1 262,08$
C0010020	BETON FORTIN INC.	2181,66$
C0010021	CDR	207 984,07$
C0010022	CROIX-ROUGE CANADIENNE-QUÉBEC	225,00$
C0010023	ENTANDEM	101,45$
C0010024	EQUIPEMENTS NORDMAX	30,90$
C0010025	EQUIPEMENTS PROTEK DU NORD INC	106,20$
C0010026	H2LAB INC	356,71$
C0010027	M&M NORD-OUEST	297,37$
C0010028	MATÉRIAUX 3 +2 LTÉE	131,98$
C0010029	MICROAGE ABITIBI-TEMISCAMINGUE	636,24$
C0010030	MILL VITRES D'AUTOS	244,73$
C0010031	MORENCY, SOCIETE D'AVOCATS	1 255,10$
C0010032	MRC ABITIBI	250,00$
C0010033	MRC ABITIBI	1 857,11$
C0010034	MULTI-SERVICES JVB	325,97$
C0010035	MUNICIPALITÉ DE BERRY	1 566,16$
C0010036	MUNICIPALITE DE ST-MARC-DE-FIGUERY	1657,52$
C0010037	NADEAU GESTION DE PROJET INC	16 892,71$
C0010038	PETITE CAISSE	144,30$
C0010039	PETRONOR INC	7 387,41$
C0010040	PIECES JGR AMOS INC	41,68$
C0010041	POSTES CANADA	99,03$
C0010042	SANIMOS	564,11$
C0010043	SECUR-ALERT	305,84$
C0010044	SINTO INC.	628,45$
C0010045	SOGITEX INC	270,28$
C0010047	SYLVICULTURE LAVÉRENDRYE INC	13 632,78$
C0010048	TRACTION AMOS (117)	886,15$
C0010049	UNI-SELECT INC	140,64$
C0010050	VILLE D'AMOS	3 080,20$
	Sous-total	**298 216,59 $**
	Payé par AccèsD	
L2500102	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	1 844,51$
L2500103	ENERGIR	106,15$
L2500104	FTQ	300,00$
L2500105	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	10 211,13$
L2500106	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	3 554,29$
L2500107	SUNCOR ENERGY INC	1 073,83$
L2500108	VIDEOTRON LTÉE	82,78$
L2500109	FABRIQUE DE LA PAROISSE DE ST-MATHIEU	1 000,00$
L2500110	FABRIQUE DE LA PAROISSE DE ST-MATHIEU	1 434,90$
L2500111	HYDRO-QUÉBEC	3 610,55$
L2500112	VISA DESJARDINS	722,80$
	Sous-total AccèsD	**23 940,94 $**

Salaire mois de décembre	**33 767,62$**
TOTAL	**355 925,15 $**

Adoptée

3.2 Renouvellement de l'adhésion à l'AMQ pour 2026

2026-01-08

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Félix Offroy
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE RENOUVELER l'adhésion à l'Association des Directeurs généraux du Québec au coût de 512$ et plus les taxes applicables.

Adoptée

3.3 Facture septembre 2025 - Nadeau gestion de projet

2026-01-09

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Patrice Beaulieu
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil accepte le paiement des factures du mois de septembre 2025 de Nadeau gestion de projet au coût de 10 912,50$ plus les taxes applicables.

Adoptée

3.4 Adoption des salaires

2026-01-10

CONSIDÉRANT QUE lors de l'élaboration du budget, les élus ont fixé les salaires des employés municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les salaires demeurent des renseignements confidentiels au sens de la loi;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont validé la feuille avec les taux de rémunération présentés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Félix Offroy
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER le maire, M. Sébastien Morand et Mme Lydia Bédard, directrice générale par intérim à signer le document au nom des membres du conseil.

Adoptée

3.5 Liste des contrats de 25 000$ et plus

Tel que prévu dans le code municipal, Mme Lydia Bédard, directrice générale par intérim, dépose la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000$ avec un même fournisseur lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000$ pour l'année 2025.

3.6 Demande d'appui financier 2025-2026

Le point est remis à une séance ultérieure.

4. PROJET DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

4.1 Parcs en Spectacles

Compte tenu du manque de personnel, la Municipalité ne s'engagera pas dans le projet de Parc en Spectacles.

4.2 Projet territorial - Activité individuelle

Compte tenu du manque de personnel, la Municipalité ne s'engagera pas dans le projet territorial pour cette année.

4.3 Compte rendu rencontre ADL 11 décembre 2025

Le conseil accuse réception du compte-rendu de la rencontre ADL du 11 décembre 2025.

5. URBANISME & LÉGISLATIF

5.1 Avis de motion Règlement 281 concernant le colportage

2026-01-11

M. le conseiller Patrice Beaulieu :

• DONNE l'avis de motion pour l'adoption du règlement 281 concernant le colportage qui sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil;

• DÉPOSE le projet de règlement 281 concernant le colportage;

• Conformément à l'article 445 du Code municipal, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux jours ouvrables précédant la tenue de la séance lors de laquelle adopté;

• Conformément à l'article 445 du Code municipal, des copies du règlement seront mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance de laquelle il sera adopté.

5.2 Avis de motion Règlement 282 pour déterminer les taux de taxes pour l'exercice financier 2026

2026-01-12

Mme la conseillère Eve Gagné:

• DONNE l'avis de motion pour l'adoption du règlement 282 fixant les taxations et les tarifications pour l'année 2026 qui sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil;

• DÉPOSE le projet de règlement 282 fixant les taxations et les tarifications pour l'année 2026;

• Conformément à l'article 445 du Code municipal, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie de règlement à toute personne qui

en fera la demande dans les deux jours ouvrables précédant la tenue de la séance lors de laquelle adopté;

• Conformément à l'article 445 du Code municipal, des copies du règlement seront mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance de laquelle il sera adopté.

6. FORÊT

2026-01-14

6.1 Désignation signataire Programme d'aménagement des forêts 2024-2027

CONSIDÉRANT que la municipalité de St-Mathieu-d'Harricana gère sa propre Entente de délégation de gestion;

CONSIDÉRANT que la municipalité est éligible aux subventions du PADF pour la période 2024-2027;

CONSIDÉRANT qu'un gestionnaire d'Entente de délégation de gestion doit désigner un signataire pour réaliser le dépôt d'un projet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Eve Gagné
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE DÉSIGNER Mme Lydia Bédard, directrice générale par intérim de la municipalité de St-Mathieu-d'Harricana comme signataire des projets déposés et de tout document requis dans le cadre du PADF 2024-2027 et ce jusqu'au retour de Mme Nathalie Boire, directrice générale et greffière-trésorière.

Adoptée

2026-01-15

6.2 Adjudication appel d'offres récolte de bois hiver 2026

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana a lancé un appel d'offres sur invitation pour obtenir des soumissions pour la récolte de bois 2025-2026 provenant de ses lots intramunicipaux;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cet appel d'offres sur invitation, seule l'entreprise Foresterie CM a déposé une soumission;

	Prix ($/TMV) selon prix du carburant à 1.2999$/litre (avant TPS/TVQ)	**Montant ($)**
SEPM- 9 pi et 16 pi (2 000 TMV)*	25,88 $ / Tmv	51 760 $
PEU/BOP (pâte)- 8 pi (1 000 TMV)*	18,88 $ / Tmv	18 880 $
Biomasse (35 TMV)*	18,57 $ / Tmv	650 $
Si l'entrepreneur opérant est pris en charge par Sylviculture La Vérendrye pour sa certification environnementale, inscrire 1 200$	N.A	1200 $
	Sous-total	72 490 $
* : volume à titre indicatif pour les fins du calcul et en référence au point 2 du présent document.	TPS	3624,50 $
* : volume à titre indicatif pour les fins du calcul et en référence au point 2 du présent document.	TVQ	7230,88 $
	Total	83 345,38 $

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Éric Arseneault
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ACCEPTER la soumission de Foresterie CM pour un montant de 72 490$ excluant les taxes applicables pour la récolte de bois 2025-2026 provenant des lots intramunicipaux de la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana.

Adoptée

2026-01-16

6.3 Adjudication transport de bois

ATTENDU QUE les travaux se dérouleront sur le territoire de l'entente de délégation de gestion # 1060 de St-Mathieu d'Harricana (UA 86 005) et selon la programmation annuelle 2025-2026;

ATTENDU QUE la municipalité ne peut être tenue responsable des écarts entre les volumes des secteurs planifiés et les volumes réels récoltés;

ATTENDU QUE les opérations de transport aux usines doivent se faire en continu et s'ajuster en fonction du calendrier d'opération de récolte afin de minimiser les dépenses d'entretien de chemin pour la municipalité et ce, en transportant minimalement 400 TMV par semaine;

ATTENDU QUE le transport pourra débuter dès que les chemins seront gelés;

ATTENDU QUE les opérations de récolte (tronçonné) génèreront environ 2 700 TMV (75% résineux-MBI/ 25% peupliers- Westfraser);

ATTENDU QUE le transport des bois se fera à 2 entrepreneurs (camions);

ATTENDU QUE les opérations de récolte génèreront un peu de volume de bouleau et que celui-ci devra être transporté chez des particuliers résidents de la municipalité;

ATTENDU QUE les chemins forestiers existants et construits par la Municipalité sont de classe 04 ou 03 ou d'hiver avec les spécifications prescrites au RADF;

ATTENDU QUE le mandat de l'entrepreneur est le chargement du bois en forêt appartenant à la Municipalité suivie de la livraison aux acheteurs;

ATTENDU QUE l'entrepreneur exploite une entreprise de camionnage et qu'à ce titre, il détient auprès des autorités compétentes les inscriptions, licences et autres permis de camionnage requis;

ATTENDU QUE l'entrepreneur est notamment inscrit à titre de propriétaire et exploitant aux Registres des propriétaires et des exploitants de véhicules lourds de la Commission des transports du Québec;

ATTENDU QUE l'entrepreneur déclare qu'il dispose de ressources humaines et matérielles requises et l'expertise nécessaire pour effectuer un service de camionnage forestier pour le compte de la Municipalité;

ATTENDU QUE l'entrepreneur reconnait qu'il aura le contrôle à titre d'exploitant de tous les mouvements de transports effectués en vertu du présent contrat;

ATTENDU QUE les opérations de récolte se réaliseront vers le 21 janvier jusqu'au 27 février 2026 approximativement;

ATTENDU QUE le transport de tous les bois transigera par le chemin Desrosiers pour atteindre la route 109;

ATTENDU QUE le transport des bois doit se faire de jour seulement (entre 6 :00 et 22 :00).

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Eve Gagné
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'OCTOYER le contrat de transport de bois à Foresterie Dumais et Transport S.J. Brochu selon les clauses établies dans le contrat et autorise M. le maire, Sébastien Morand et Mme Lydia Bédard, directrice générale par intérim a signé lesdits contrats.

Adoptée

7. VARIA

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

2026-01-17

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Eve Gagné
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la séance soit levée à 21h56.

_____	_____
Sébastien Morand, Maire	Lydia Bédard Directrice générale par intérim

Attestation : *Conformément à l'article 142 du Code municipal, je, Sébastien Morand, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*